



CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ESPACE STE ANNE

Document joint à la convention

Il est autorisé (cases cochées)

- L'usage de la salle Ste Anne et de son préau
- L'usage à des fins artistiques et culturelles de l'espace AMPHITHEATRE
- L'installation d'un bivouac sur les deux espaces précisés sur le plan ci-joint
- L'usage du chapiteau d'été pour des animations culturelles et artistiques ou pour des repas, les jeux précisés sur les panneaux d'interdiction sont interdits ainsi que les feux divers.
- Les feux de camps sont interdits seul le barbecue fixe près du lavoir peut-être utilisé